



Bordeaux, le 18 mai 2018

DOSSIER DE PRESSE

Présentation du dispositif zonal de sécurité et de secours pour la saison estivale

Cyrille MAILLET, préfet délégué pour la défense et la sécurité, a présenté ce jour le dispositif zonal de sécurité et de secours qui sera déployé de la fin juin au début du mois de septembre 2018 dans les douze départements de la zone.

Ce dispositif s'articulera autour de cinq missions principales :

- la sécurité publique,
- la lutte contre l'insécurité routière,
- la protection des baignades et le sauvetage (côtier et en montagne),
- la gestion du risque terroriste
- la lutte contre les feux de forêt.

Il permettra de faire face à l'afflux massif de population dans les zones touristiques et les réseaux de transport grâce à une mobilisation accrue des services de l'État et le concours de moyens zonaux.

Au total, 1100 policiers, gendarmes et pompiers ainsi que 6 hélicoptères et des avions bombardiers d'eau seront mobilisés ou mobilisables au plus fort de la période estivale, en complément des effectifs présents à l'année pour garantir la sécurité des personnes et des biens.

I - La lutte contre les phénomènes de délinquance et la sécurisation des zones touristiques ou des lieux à forte affluence

Les forces de l'ordre vont concentrer leurs efforts sur la prévention des infractions par une présence accrue sur les lieux de villégiature et de transit. Ils vont également renforcer les opérations de contrôle dans les lieux sensibles.

Une attention particulière sera portée à la prévention et surveillance des flux de transport (gares ferroviaires et routières, aéroports) ainsi qu'à la sécurisation des sites touristiques (Lascaux IV, Futuroscope, etc), des grands événements festifs (fêtes de Mont-de-Marsan, de Bayonne et de Dax), sportifs (3 étapes du Tour de France cycliste, Lacanau Pro...) et des lieux de forte affluence.

1) Des renforts saisonniers dédiés :

- en zone police :

- le redéploiement de **2 compagnies républicaines de sécurité** en soutien des services territoriaux : 1 CRS à Bayonne et Biarritz sur la Côte Basque (70 policiers), 1/2 CRS à Arcachon en Gironde et 1/2 CRS à Royan en Charente-Maritime ;
- des **CRS en VTT au sein de postes de protection et de sécurité des plages** en Charente-Maritime, Gironde et Pyrénées-Atlantiques ;
- le **redéploiement de policiers de sécurité publique au sein de la zone ou entre zones** (exemple : 30 policiers de la sécurité publique déployés à la Rochelle).

- en zone gendarmerie :

- un renfort national de **22 pelotons de gendarmerie mobile du 17 juillet au 31 août 2018**, en appui des 22 groupements de gendarmerie présents dans la zone.
- un **dispositif de 200 réservistes** gérés par chaque groupement ;
- **2 postes à cheval** : Saint-Martin-de-Ré (17) et Biscarrosse (40);
- L'EGM de Bouliac (33) engagé du 26 juin au 17 juillet à partir de sa résidence en appui des groupements départementaux.

2) Le concours de forces de l'ordre européennes

- **2 policiers hollandais** viendront renforcer la CRS Autoroutière de Bordeaux pendant une semaine fin juillet dans le cadre d'actions de prévention routière ou de verbalisation lors des départs en vacances ;
- **4 à 6 gardes civils espagnols** seront déployés sur le dispositif gendarmerie.
- **1 policier espagnol et 1 policier allemand** entre le 02/07 et le 31/08 à l'hôtel de police de Bordeaux (33) en missions de patrouilles de voie publique, sécurisation des transports en commun et de contrôles routiers.
- **1 policier espagnol** à Dax (40) pendant les fêtes du 11 au 15 août.

II - La lutte contre l'insécurité routière : une présence constante sur le terrain avec des patrouilles et des contrôles

Lors des grands départs et durant toute la saison estivale, la police et la gendarmerie vont réaliser des opérations coordonnées de sécurité routière avec la mise en place de contrôles aléatoires ou ciblés dans les créneaux sensibles (sorties d'établissements de nuit, sur la frange littorale notamment), opérations coup de poing (vitesse, alcoolémie) pour inciter à la prudence.

Durant toute la période estivale, les contrôles routiers seront renforcés sur les secteurs identifiés comme accidentogènes en ciblant les infractions comportementales.

Des moyens renforcés :

- en zone police : le déploiement de **12 motocyclistes** de la direction centrale des CRS en soutien des services territoriaux pour la mise en œuvre d'opérations ciblées de sécurité routière ou de lutte contre la délinquance ;
- en zone gendarmerie : des **réservistes** à hauteur de **206 jours d'engagement**.

III - Une surveillance renforcée des plages du littoral côtier et des activités de montagne

Un dispositif de surveillance des plages entre les Pyrénées-Atlantiques et la Charente-Maritime est organisé par les forces de l'ordre avec la présence des maîtres nageurs sauveteurs et le renfort de moyens de surveillance aérienne et nautique.

► Comme en 2017, **123 nageurs sauveteurs** seront engagés sur les postes de secours dans 23 communes de la zone du **5 juillet au 2 septembre 2018**

- **en Gironde** : 42 policiers nageurs-sauveteurs pour **17 postes de secours sur 8 communes** (Carcans, Grayan, Hourtin, Lacanau, Lège-Cap-Ferret, Le Porge, Soulac-sur-Mer, La Teste-de-Buch) ;
- **dans les Landes** : 58 policiers nageurs-sauveteurs sur 11 communes (Biscarrosse, Capbreton, Labenne, Messanges, Moliets, Ondres, Saint-Julien-sur-Borne, Seignosse, Soorts-Hossegor, Tarnos et Vieux-Boucau) ;
- **dans les Pyrénées-Atlantiques** : 23 policiers nageurs-sauveteurs sur 4 communes (Anglet, Biarritz, Hendaye et Saint-Jean-de-Luz).

► **6 hélicoptères** seront mobilisés : 5 pour le sauvetage côtier avec le concours de sauveteurs de la SNSM (ou de sauveteurs nautiques du SDIS à La Rochelle) et 1 pour le secours en montagne :

- **2 hélicoptères EC145 médicalisés de la sécurité civile** pour le sauvetage côtier à Lacanau (détachement saisonnier du **15 juin au 9 septembre 2018**) ou Bordeaux (33) et La Rochelle (17) ;
- **1 hélicoptère médicalisé de la sécurité civile EC145** à Pau-Uzein (64) équipé secours en montagne avec 2 sauveteurs montagne CRS et un médecin du SAMU à la demande (détachement saisonnier à Gavarnie une semaine sur deux entre le 18 juin et le 16 septembre 2018 et intervention sur le massif montagneux 64 et 65) ;
- **3 détachements aériens de la gendarmerie nationale** saisonniers et médicalisés à Bayonne (64), Mimizan (40) et Cazaux (33) dédiés au sauvetage côtier.

IV - La gestion du risque terroriste dans le cadre de l'opération « Sentinelle »

En complément des 6 sections déjà engagées en permanence, **4 sections supplémentaires de 30 militaires seront déployées dans la zone Sud-Ouest du 28 juin au 2 septembre** en ciblant les lieux à forte affluence et les grands événements culturels ou festifs.

Cette force Sentinelle, constituée au total de **300 militaires**, opérera sous forme de patrouilles mixtes ou autonomes avec des fonctionnaires de la police nationale ou de la gendarmerie nationale. Ils seront notamment mobilisés à l'occasion des nombreuses manifestations festives organisées sur la côte (concerts, festivals de musique, feux d'artifice, fêtes locales) et les zones touristiques (vallée de la Dordogne, parc du Futuroscope...).

V - La lutte contre les feux de forêt

Le risque feu de forêt est identifié dans 1403 communes des 4503 communes de la région Nouvelle-Aquitaine (**31 % des communes**).

En 2017 :

- **834 incendies de forêts** ont été combattus dans la région, brûlant **3 455 hectares** dont 1 072 hectares à Cissac-Médoc (33) le 22 avril ;
- **222 largages** ont été effectués dans la région.

► Mise en place d'un dispositif préventif :

- Analyse quotidienne des indicateurs météorologiques afin d'anticiper l'évolution des niveaux de risques (partenariat étroit avec Météo-France).
- Mise en alerte des Avions Bombardiers d'Eau (ABE) de la Sécurité Civile. **Lorsque le département de la Gironde ou le département des Landes est classé en risque sévère, des Avions Bombardiers d'Eau sont systématiquement positionnés sur le pélicandrome de Bordeaux/Mérignac.**
- Planification des capacités de renfort en groupes et colonnes feux de forêts. **10 groupes feux de forêts, soit plus de 150 sapeurs pompiers**, sont immédiatement mobilisables dans les départements de la zone.

► Mobilisation de moyens de lutte nationaux et zonaux :

- Engagement des moyens terrestres zonaux de renfort, complétés si nécessaire de renforts nationaux ou des unités d'instruction et d'intervention de la Sécurité Civile.
- Coordination des moyens hélicoptères mis à disposition pour les missions de reconnaissance et de gestion des avions bombardiers d'eau.
- Gestion et coordination des moyens aériens bombardiers d'eau (ABE) attribués à la zone soit en déploiement préventif, soit destinés à la lutte. La flotte nationale des ABE compte 9 Tracker, 12 Canadair et 2 Dash.

**Synthèse des principaux moyens engagés en renfort ou mobilisables
dans la zone sud-ouest pendant la période estivale 2018**

- **2 compagnies républicaines de sécurité** en soutien des services territoriaux : 1 CRS à Bayonne et Biarritz sur la Côte Basque (70 policiers), 1/2 CRS à Arcachon (33) et 1/2 CRS à Royan (17) ;
- **12 motocyclistes** de la direction centrale des CRS ;
- **123 nageurs sauveteurs CRS du 5 juillet au 2 septembre 2018** présents dans les postes de secours activés dans 23 communes en Gironde, Landes et Pyrénées-Atlantiques ;
- **5 policiers européens** (2 hollandais, 2 espagnols et 1 allemand) et **4 à 6 gardes civils espagnols** dans le cadre de dispositifs mixtes et bilatéraux ;
- **22 pelotons de gendarmerie mobile du 17 juillet au 31 août 2018**, en appui des groupements de gendarmerie : 7 en Gironde, 9 dans les Landes et 6 en Charente-Maritime ;
- **6 hélicoptères médicalisés (3 de la sécurité civile et 3 de la gendarmerie nationale)** sont mobilisés dont 5 au titre du sauvetage côtier et 1 pour le secours en montagne ;
- **300 militaires de la force Sentinelle** dont 120 militaires supplémentaires entre le 28 juin et jusqu'au 2 septembre ;
- **10 groupes feux de forêts** représentant plus de 150 sapeurs pompiers immédiatement mobilisables dans les départements de la zone ;
- **Positionnement d'un ou plusieurs avions bombardiers d'eau sur le pélicandrome de Bordeaux/Mérignac** en cas de risque opérationnel sévère pour les départements de la Gironde et des Landes ;
- **Mobilisation des avions bombardiers d'eau** relevant de la flotte nationale (9 Tracker, 12 Canadair et 2 Dash) de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise.